

# Bulletin d'adhésion

## HABICOOP

Association d'accompagnement des coopératives d'habitants



### Charte d'Habicoop

Les groupes projets qui souhaitent établir des coopératives d'habitants avec l'appui d'Habicoop et en tant que membres de cette association, ainsi que les individus qui veulent intégrer ces groupes projets, partagent les valeurs suivantes :

La coopérative d'habitants offre un rapport original au patrimoine : la propriété, collective, est dissociée du droit d'usage.

La fonction d'habitat et l'intérêt collectif priment sur l'investissement immobilier et l'enrichissement financier. La coopérative d'habitants refuse la spéculation.

La coopérative d'habitants implique la mutualisation d'espaces et de services qui favorise notamment la solidarité, l'échange et la modération de la consommation.

Le projet est porté par des futurs habitants lors de sa phase de conception, dans la mesure du possible.

Dans un esprit de coopération, chaque habitant est responsabilisé au sein d'un système de gestion collective.

Les décisions entre coopérateurs sont prises démocratiquement selon le principe une personne = une voix, indépendamment du nombre de parts sociales ou de tout autre critère.

La coopérative veille à diminuer son empreinte écologique par ses choix architecturaux et techniques, son territoire d'implantation ainsi que son fonctionnement au quotidien.

La coopérative veille à ne pas exclure les personnes en difficulté, notamment les difficultés financières ne doivent pas être un facteur limitant. Elle se refuse à toute discrimination.

La coopérative est ouverte sur son quartier et son environnement.

La coopérative d'habitants offre un rapport original au patrimoine : la propriété, collective, est dissociée du droit d'usage.

*Oui, je souhaite adhérer à Habicoop.*

Nom (ou objet social) : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Adresse e-mail : .....

Téléphone fixe : .....

Le cas échéant portable : .....

10 € pour une personne seule

5 € petits revenus

15 € pour un couple

50 € pour une personne morale

Adhésion de soutien : libre

Fait à .....

Le : .....

signature :

### En adhérant à Habicoop :

Vous pouvez participer aux assemblées générales et aider au développement de l'association en vous impliquant dans une commission ou en devenant administrateur.

Vous êtes informé-e des avancées du projet et des créations de nouveaux groupes.

Vous êtes invité-e aux événements organisés par Habicoop (visites de coopératives à l'étranger, rencontres...).

Au delà du soutien financier, les adhésions ajoutent à la crédibilité de notre projet vis-à-vis de nos partenaires, elles prouvent l'intérêt du public pour la question des coopératives d'habitants.

L'adhésion est valable pour l'année civile en cours.

Un groupe en constitution peut être considéré comme adhérent personne morale si la somme des cotisations individuelles de ses membres atteint 50 €.

Ce bulletin et le chèque à l'ordre d'Habicoop sont à renvoyer à :

Habicoop c/ URSCOP 74, rue Maurice Flandin - 69003 Lyon

04 72 36 28 93 / info@habicoop.fr / www.habicoop.fr